

*Registré sur le Registre XXI de la Chambre
Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs
de Paris, n°. 1076, fol. 266, conformément aux
dispositions énoncées dans le présent Privilège; &
à la charge de remettre à ladite Chambre les huit
Exemplaires prescrits par l'article CVIII du Règle-
ment de 1723. A Paris, ce vingt-trois Mars 1780.*

Signé A. M. LOTTIN l'aîné, Syndic.

De l'Imprimerie de P. G. SIMON, Imprimeur
99 du Parlement, 1781.

(24)

5396 4